

Vos représentants donnent de la voix !!! Actualités sociales – conditions de travail Droits des agent·es

EDITO de Printemps

Dialogue social au point mort : L'intersyndicale se mobilise !

Depuis trop longtemps, vos représentants nationaux dénoncent un dialogue social de sourds, au sein de notre ministère.

Quand

- les courriers sont ignorés,
- les signalements passés sous silence,
- les documents de travail sont transmis la veille pour le lendemain, voire remis en séance,
- les groupes de travail (GT) sont déprogrammés,
- les travaux de ces GT sont niés dans les documents finaux de l'administration,
- les créneaux horaires des réunions fixées plus d'une semaine à l'avance se réduisent à peau de chagrin, sont déplacés unilatéralement,

ce ne sont pas seulement **vos élu·es** qui ne sont pas respecté·es, mais bien **l'ensemble des agents** qu'ils et elles représentent.

Le respect ne se négocie pas, il est la base **incontournable** d'un dialogue social constructif.

Nous exigeons :

- Des réponses systématiques et argumentées aux courriers des syndicats,
- Le respect des représentants du personnel et des agents,
- La mise en place d'un véritable dialogue social,
- La transparence dans les décisions ministérielles,
- La prise en compte réelle des revendications des salarié·es.

Toutes les organisations syndicales du MAASA font le même constat et ont décidé d'un boycott des instances jusqu'au prochain CSA M qui se déroulera du 9 au 10 juin prochain. En espérant que l'administration prenne les engagements nécessaires au retour d'un dialogue social sincère.



Quelques news de l'Agence de Service et de Paiement (ASP)

A l'ASP, nous constatons une dégradation globale des conditions de travail des agents, malgré toutes les louanges adressées par la ministre lors de son discours au siège de Limoges le 9 avril dernier.

Depuis l'arrivée du nouveau PDG fin 2024, la direction a mené une attaque tout azimut contre les droits des agents : règlement intérieur sur le temps de travail, télétravail, autorisations spéciales d'absence, régime indemnitaire. Sur tous ces sujets, les droits acquis des agents ont été rabotés. Les fonctionnaires sont graduellement remplacés par des contractuels, voire des prestataires, les outils dysfonctionnent, les restrictions budgétaires sont grandissantes face à des missions qui sont certes en recul, mais pas autant que les moyens.

Face aux alertes syndicales, la direction fait la sourde oreille : elle ne répond pas à nos demandes et courriers, en instances elle ne retient aucune proposition et fait avancer son agenda dans un simulacre de dialogue social.

Est-ce que l'ASP est la nouvelle cible de la stratégie classique de dégradation d'un service public afin de montrer qu'il n'est pas efficace ?





Groupe de travail « Prévention de la violence envers les agents du ministère »

**L'extrême droite n'est jamais loin !
Quand l'administration du MAASA dérape !**

Le 15 janvier dernier, le MAASA organisait un groupe de travail concernant les modalités de gestion des faits de violences envers les agents dans le cadre de leurs missions.

Nous avons pu constater l'imprégnation des idées et valeurs d'extrême droite parmi nos hauts fonctionnaires. En voulant nous présenter les dernières recommandations en matière de lutte contre la radicalisation, le haut-commissariat à la défense a osé assimiler « les Soulèvements de la Terre », regroupement de militants pour la protection de l'environnement, à la radicalisation liée aux mouvements islamistes et djihadistes. Dans la même présentation, ces hauts-fonctionnaires nous ont annoncé que le devoir des fonctionnaires devaient être de surveiller les modifications de comportements de leurs collègues pour prévenir tout phénomène de radicalisation. Et que nous devons « faciliter en tout temps l'action des forces de l'ordre venues ramener le calme ». Sans trembler, ces propos n'ont visiblement pas ému les autres représentants de l'administration présents. Notre colère face à de tels propos a été exprimé avec force. Nous avons rappelé que ces propos étaient indignes et totalement scandaleux. Preuve en est que les idées de l'extrême droite ne sont jamais bien loin et que la haute-fonction publique n'y est pas étanche. Nous avons rappelé que la criminalisation des « Soulèvements de la Terre » avait été démenti par le Conseil d'État lui-même, en refusant sa dissolution, mais aussi que les vidéos illustrant les débordements des forces de l'ordre de Sainte-Soline venaient contredire leurs propos concernant la volonté des forces de l'ordre à maintenir le calme.

Nous avons obtenu de timides excuses. Mais cet épisode prouve que les éléments de langage sont là, dans la tête de nos Hauts-Fonctionnaires et que notre combat contre l'extrême droite demeure, même sur le lieu de travail.

HANDICAP au MAASA : beaucoup de discours et trop peu d'actes !

Le groupe de travail Handicap du 17 février 2026 a confirmé ce que vos représentants CGT-AGRI, et plus largement de l'Élan Commun, dénoncent depuis des années. Malgré les annonces et les plans successifs, les droits des agents en situation de handicap restent insuffisamment appliqués sur le terrain. Les dispositifs existent mais ne sont pas pleinement mis en œuvre. Le MAASA met en avant, avec ses chiffres qui se veulent flatteurs, son dernier plan Handi-cap et la convention avec le FIPHP. **Mais seulement 9 reclassements ont abouti en 2025.**

Pourtant, les nombreux témoignages qui nous remontent révèlent des manques criants :

- absence d'accompagnement lors des recrutements ou des mobilités,
- manque d'accès aux formations,
- entretiens obligatoires non systématiques,
- visites médicales annuelles pour les suivis des besoins particuliers avec la médecine du travail non mises en place,
- chefs de structure non formés et/ou non sensibilisés à la prise en charge du handicap,
- refus et/ou retard dans les aménagements de postes, ou d'allègement de service pourtant prévus par les textes, ...

Ces manquements laissent des agents en situation de handicap seuls face à leurs difficultés, obligés de gérer eux-mêmes leur reclassement, leurs démarches administratives ou de financer avec leurs propres moyens des aménagements matériels de poste.

L'administration continue de bloquer les évolutions professionnelles des agents en situation de handicap. Elle préfère recruter en externe et ne pas promouvoir les agents déjà en poste. L'objectif de salariés « Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi » (BOE) de 6% de la masse salariale, pour ne pas payer de pénalités au FIPHP, n'est toutefois pas atteint et ne l'a jamais été au MAASA.

Pour que **la carrière de ces agents** évolue (promotion, avancement), le MAASA impose la mobilité (lignes directrices de gestion) alors que cette mesure est bien souvent impossible à valider en raison des soins spécifiques et/ou à une mobilité réduite, situation aggravée par les déserts médicaux. (suite en page 3)

HANDICAP (suite)

Le dispositif « Handi'Talents » présenté comme soit-disant innovant n'a concerné que 7 agents en 2025, principalement en catégorie A et sur Paris. Nous n'avons aucune information concernant la mise en place d'une nouvelle campagne. Malgré les efforts du pôle handicap du MAASA, il est essentiel que l'encadrement de ces personnels s'implique dans ce dispositif.

Même si les **financements des aménagements** progressent, les freins liés aux manques de sensibilisation, de formation et d'investissement des encadrants restent le principal obstacle à l'accompagnement des agents en situation de handicap. Le MAASA le reconnaît lui-même. Les simples modules en ligne ne suffisent pas. Il faut une vraie formation en présentiel et à destination de tous les personnels avec des formateurs compétents dans ce domaine et dans nos différents métiers.

Il faut souligner que **la discrimination au handicap reste en tête des saisines** en matière de discrimination selon le défenseur des droits. Beaucoup trop d'agents en situation de handicap dans les services et établissements du MAASA sont victimes de pratiques locales discriminantes par rapport à leur carrière et/ou leur état de santé.

De plus, les agents souffrant d'une ALD (Affection de Longue Durée) risquent de subir des pénalités dans le suivi de leurs soins avec l'application systématique des jours de carence dont ils étaient partiellement exonérés jusque là (1 jour de carence sur 3 ans pour une même ALD article L 622-1 du CGFP).

L'UFSE CGT, notre fédération, revendique la création d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour raisons médicales pour les agents bénéficiaires d'une ou plusieurs ALD.

La CGT AGRI, exige depuis plusieurs années, pour les agents en situation de handicap :

- une application réelle des textes et des droits,
- une réelle politique d'avancement sur leur poste et dans leur structure,
- la mise en place réelle d'aménagements de poste ainsi que les moyens matériels adaptés,
- la formation obligatoire des encadrants,
- une politique « handicap » ambitieuse, contrôlée et financée avec des moyens pérennes.

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt

Attaque des droits familiaux : le gouvernement veut réduire les droits pour les événements de famille

Suite à une injonction du Conseil d'État, et sous couvert d'harmonisation et d'égalité professionnelle, le gouvernement doit prendre un décret encadrant les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motifs de parentalité et d'événements familiaux dans la fonction publique. La réalité est toute autre en menant une politique de régression, et notamment des droits des femmes.

Nous voulons "Un décret socle, pas plafond".

Au lieu de fixer un minimum commun tout en laissant la possibilité de négocier des droits plus favorables localement, le gouvernement a choisi de verrouiller : tout ce qui ne figure pas dans le décret serait interdit.

Résultat : tous les textes antérieurs, quel que soit leur niveau, plus protecteurs, existant dans de nombreux secteurs tomberaient automatiquement.

C'est une décision politique radicale. C'est d'autant plus incohérent que le droit du travail privé, que le gouvernement cite volontiers quand ça l'arrange, fonctionne précisément sur la logique inverse. La loi fixe un plancher, la négociation locale peut aller au-delà. Mais le gouvernement s'obstine à attaquer le statut fondateur de la Fonction Publique et détruire les conquêtes sociales des fonctionnaires soit-disant dans l'objectif de faire des économies sur le dos des agents.

- **L'ASA pour garde d'enfants malades** seraient toujours soumis aux nécessités de service, notion trouble sans définition, idem pour **les ASA Mariage, PACS et allaitement**
- **L'ASA décès** seraient restreints aux ascendants et descendants directs excluant de fait grands-parents, petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs,
- **L'ASA Naissance ou arrivée d'un nouvel enfant** serait, purement et simplement, supprimé pour le second parent.

Attaque des droits familiaux (Suite)

Une grande partie des ASA ne serait plus des droits opposables mais de simples facilités accordées sous réserve de nécessité de service. Pour la CGT-AGRI, cela ouvre la porte à des refus systématiques, alors que ces droits sont essentiels pour les agent-es et leur famille. **Le gouvernement se retranche derrière l'égalité femmes/hommes pour justifier certains reculs** et renvoie les syndicats vers une future négociation sur l'égalité professionnelle, sans y mettre de budget ni engagement concret.

Pour la CGT, c'est de la pure hypocrisie et une véritable arnaque !



Face à ce gouvernement qui veut passer en force, la CGT exige :

- le retrait du projet,
- l'ouverture d'une vraie négociation,
- un décret socle avec clause de non-régression
- la transformation de toutes les ASA familiales en droits pleinement opposables.

Dans cette négociation, **les droits familiaux ne doivent pas être un objet de pression dans les services et dans la gestion des évolutions de carrière.** La CGT continuera d'agir pour un décret réellement protecteur, en appelant l'administration à sortir d'une logique de "gestion de plafond" et à intégrer les modifications nécessaires. La fonction publique a besoin de droits lisibles, effectifs, et renforcés, partout et pour toutes et tous.

**PROCHAINE JOURNÉE
NATIONALE D'ACTION CGT
LE 23 JUIN
POUR LA JOURNÉE
INTERNATIONALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

Je souhaite adhérer à la CGT Agri:

Nom:

Prénom:

Mode de contact: Tel:

ad. mail:

Adresse postale:

Bulletin d'adhésion à renvoyer à cgt.agri@agriculture.gouv.fr